



ARRETE N° 143 718

Portant composition du jury et nomination des correcteurs et examinateurs spécialisés des concours d'accès au cadre d'emplois de conservateur territorial du patrimoine, session 2023

Le président du Centre national de la fonction publique territoriale, François DELUGA,

- VU** le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.451-9, et L.325-1 et suivants ;
- VU** le décret n° 91-839 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine ;
- VU** le décret n° 2008-288 du 27 mars 2008 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conservateurs territoriaux du patrimoine ;
- VU** le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- VU** l'arrêté n° 142478 du 27 janvier 2023 portant ouverture de concours (un concours externe et un concours interne) pour le recrutement dans le cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine (session 2023) publié au Journal officiel de la République française du 11 février 2023 ;

ARRETE

Article 1 : Le jury des concours externe et interne d'accès au cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine, organisés au titre de l'année 2023, est ainsi composé :

Mme Delphine Christophe, conservatrice générale du patrimoine, présidente
M. Bruno Gaudichon, conservateur territorial en chef, vice-président

Membres du corps des conservateurs du patrimoine ou du corps des conservateurs du patrimoine de la ville de Paris ou du cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine :

Mme Amy Benadiba, conservatrice territoriale du patrimoine
Mme Marie-Laure Griffaton, conservatrice générale du patrimoine
Mme Gwénaëlle Marchet-Legendre, conservatrice en chef du patrimoine
M. Guillaume Nahon, conservateur général du patrimoine
M. Florian Stalder, conservateur territorial en chef du patrimoine

Personnalités scientifiques et universitaires :

M. Etienne Anheim, enseignant-chercheur, directeur des études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales
M. Thierry Dufrene, professeur des universités
Mme Estelle Leutrat, maître de conférences
M. Dominique Pieri, professeur des universités

Personnalités qualifiées :

Mme Julie Gobert, conseillère municipale de Champs-sur-Marne, conseillère départementale de Seine-et-Marne
Mme Julie Pellegrin, conservatrice territoriale en chef du patrimoine – directrice de Grand Patrimoine de Loire-Atlantique
M. Emmanuel Roux, conseiller maître à la Cour des comptes
M. Patrick Thil, adjoint au maire de Metz, conseiller départemental de Moselle

Article 2 : Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour la deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe et du concours interne et, le cas échéant, d'examineurs spécialisés pour la première épreuve d'admission du concours externe :

M. Raphaël Angevin, conservateur en chef du patrimoine
Mme Gaëlle Beaujean, agente contractuelle
M. Vincent Blanchard, conservateur en chef du patrimoine
Mme Isabel Bonora Andujar, conservatrice du patrimoine
Mme Stéphanie Brouillet, conservatrice du patrimoine
M. Pierre Chancerel, conservateur du patrimoine
M. Cyril Daydé, conservateur en chef du patrimoine
M. Mathieu Deldicque, conservateur en chef du patrimoine

Mme Ariane Dor, conservatrice du patrimoine
M. Jacques Dubois, maître de conférences
Mme Emilie Gandon, conservatrice du patrimoine
M. Ewen Ihuel, conservateur du patrimoine
Mme Anne Lambert, conservatrice en chef du patrimoine
M. Cédric Magniez, conservateur du patrimoine
Mme Anne Médard, conservatrice territoriale en chef du patrimoine
Mme Magali Mélandri, conservatrice en chef du patrimoine
Mme Elise Nectoux, conservatrice du patrimoine
M. Julien Rousseau, conservateur du patrimoine
Mme Magdalena Ruiz Marmolejo, conservatrice du patrimoine
M. Jonathan Truillet, conservateur en chef du patrimoine
Mme Olivia Voisin, conservatrice territoriale en chef du patrimoine

Article 3 : Sont désignés en qualité de correcteurs et d'examineurs spécialisés pour les épreuves de langue du concours externe et du concours interne :

Allemand

M. Romain Hassan, professeur agrégé
Mme Lan Phuong Phan, professeure agrégée

Anglais

M. Emmanuel Alvarez Zubillaga, professeur de chaire supérieure
Mme Catherine Amandolese, maître de conférences
Mme Rienkje Bijleveld, professeure agrégée
M. Aurélien Hazard, professeur agrégé
M. Maxime Shelledy, professeur agrégé
Mme Alexiane Sutton, professeure agrégée

Arabe

Mme Sanaa Khalaf, professeure certifiée
Mme Dounia Vercaemst, professeure agrégée

Chinois

M. Yanru Li, professeur agrégé
Mme Priscille Ngan, professeure certifiée

Espagnol

Mme Zoé Altmayer Henzien, professeure agrégée
M. Ricardo Rodriguez Pérez, professeur à l'Institut Cervantes

Grec ancien

Mme Mathilde Aussedat, professeure agrégée
Mme Hélène Deneux, maître de conférences

Hébreu ancien

Mme Gabrielle Atlan, maître de conférences
M. Joseph Tedghi, professeur des universités

Italien

Mme Alexandra Gompertz de Laharpe, professeure agrégée
Mme Charlotte Ostrovsky-Richard, professeure agrégée

Japonais

M. Laurent Nespoulous, maître de conférences
Mme Masako Onishi, professeure à l'association culturelle franco-japonaise

Latin

Mme Claire Devère, professeure agrégée
M. Pierre Reinert, professeur agrégé

Russe

M. Dominique Samson, maître de conférences
Mme Marie Stachowitsch, professeure agrégée

Article 4 : En cas d'impossibilité pour la présidente de poursuivre sa mission, elle serait remplacée par M. Bruno Gaudichon, vice-président.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté est adressée au préfet de Paris.

Article 6 : La directrice générale du Centre national de la fonction publique territoriale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 13 juin 2023



François DELUGA